

ATTENTES DES FAMILLES

Chiffres, constats et propositions des familles du canton de Vaud

Cahier coordonné par Pro Familia Vaud – Printemps 2016

SOMMAIRE

Familles, ensemble pour demain	4
Portraits de familles	5
Familles dans le canton de 1970 à 2012	6
Familles en Suisse aujourd'hui	9
Définitions	10
Attentes des familles	11
Politique familiale	12
Soins et éducation	14
Formation	16
Travail	20
Finances	24
Logement	26
Mobilité	28
Participation sociale	30
Et maintenant ? Au travail !	32
Ont participé de près ou de loin à cette publication	33
Rejoignez le mouvement !	34

FAMILLES, ENSEMBLE POUR DEMAIN

En proclamant 1994 **Année internationale de la famille (AIF)**, l'ONU reconnaissait « l'importance du noyau familial dans nos sociétés ».

La Suisse n'était pas en reste...
Sous la houlette de Pro Familia Suisse, une série d'actions étaient menées dans tout le pays.

En terres vaudoises, une coordination d'associations guidée par Pro Familia Vaud lançait le Forum des familles et publiait un Cahier des revendications des familles.

Vingt ans plus tard, Pro Familia Vaud n'a pas manqué de marquer cet anniversaire. L'occasion de renouer avec les organismes actifs sur le terrain et de partager ses réflexions.

Ainsi, une vingtaine d'associations et institutions actives auprès des familles du canton de Vaud se sont regroupées autour de l'organisation d'une journée intitulée « Par ici les familles! », soutenue par le canton.

A la lecture du Cahier des revendications de l'époque, toutes se réjouissent : congé maternité, allocations familiales, soutien à la parentalité, prestations complémentaires pour les familles, protection contre la violence conjugale, développement des places d'accueil, ... Les progrès en matière de politique familiale sont nombreux et devraient encore se développer grâce à de nouveaux projets de soutien aux familles.

Seulement, il est vite apparu que les familles ont besoin de plus. De vraiment beaucoup plus.

D'abord, parce que les familles ont changé, énormément changé et que leurs attentes ont évolué.

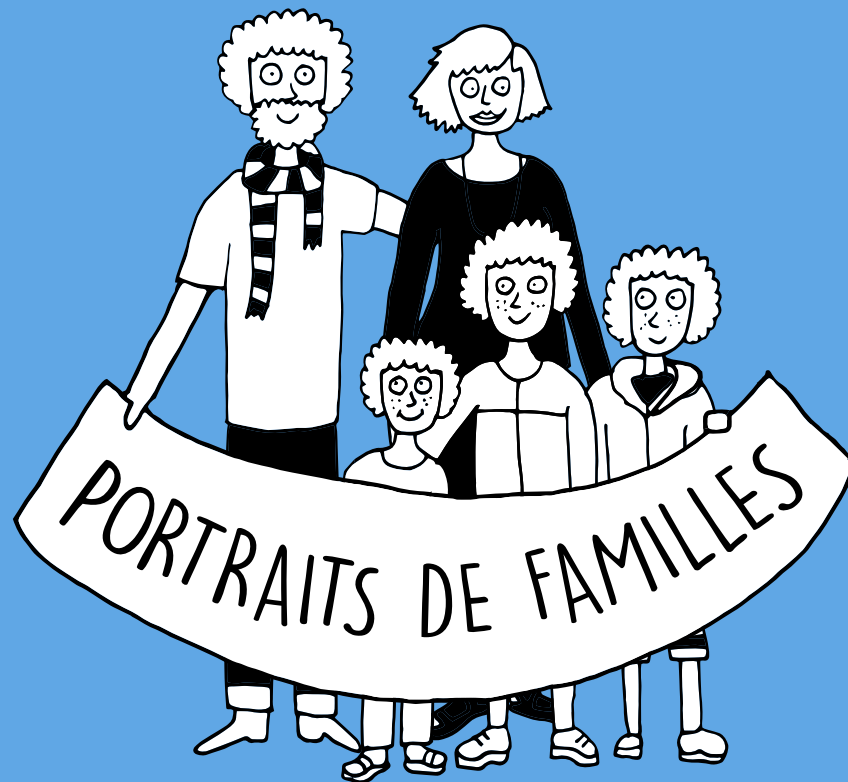
Ensuite, et surtout, parce que de nombreux vœux sont restés sans réponse. Et deux décennies plus tard, on voit encore des familles renoncer à l'emploi faute de solution de garde, des foyers en difficulté sous le poids des primes maladie, des parents qui campent au salon faute de pouvoir trouver un logement adapté.

Notre chance, c'est qu'en vingt ans, le tissu des associations actives auprès des familles n'a pas faibli. Bien au contraire il s'est étoffé au gré des besoins révélés.

CETTE PUBLICATION N'EST QUE LE DÉBUT...

Cette publication est le fruit de nos échanges stimulants. Nous avons pu ainsi regrouper par thèmes les nombreuses et légitimes attentes des familles du canton de Vaud.

Bien évidemment, nous ne comptons pas en rester là. Cette publication a l'ambition de servir de guide afin que nous puissions ensemble, selon nos rôles et fonctions, œuvrer à soutenir le quotidien des familles.



Statistiques et définitions

FAMILLES DANS LE CANTON DE 1970 À 2012

STRUCTURE DES FAMILLES

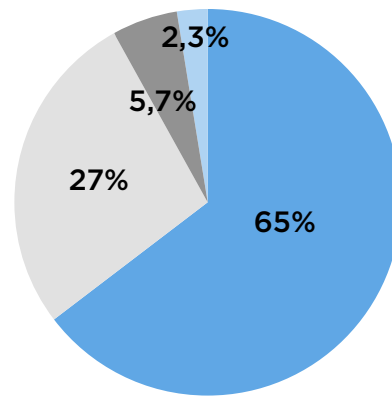
Depuis les années 1970, la structure des familles s'est complètement modifiée!

Le modèle familial traditionnel, où seul papa travaille, a fortement diminué, passant de six à deux familles sur dix.

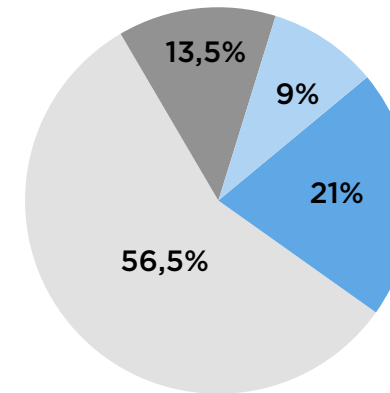
Aujourd'hui, le modèle dominant est celui des familles où les deux parents ont une activité économique.

La part de familles monoparentales a doublé sur ces quarante dernières années, passant aujourd'hui à près de 15%.

1970



2012



- seul papa travaille
- papa et maman travaillent
- familles monoparentales
- autres

Sources

« Portraits de familles - entre pluralité et diversité », P. Dessemontet (Microgis), 2014, Pro Familia Vaud, www.profamiliavaud.ch

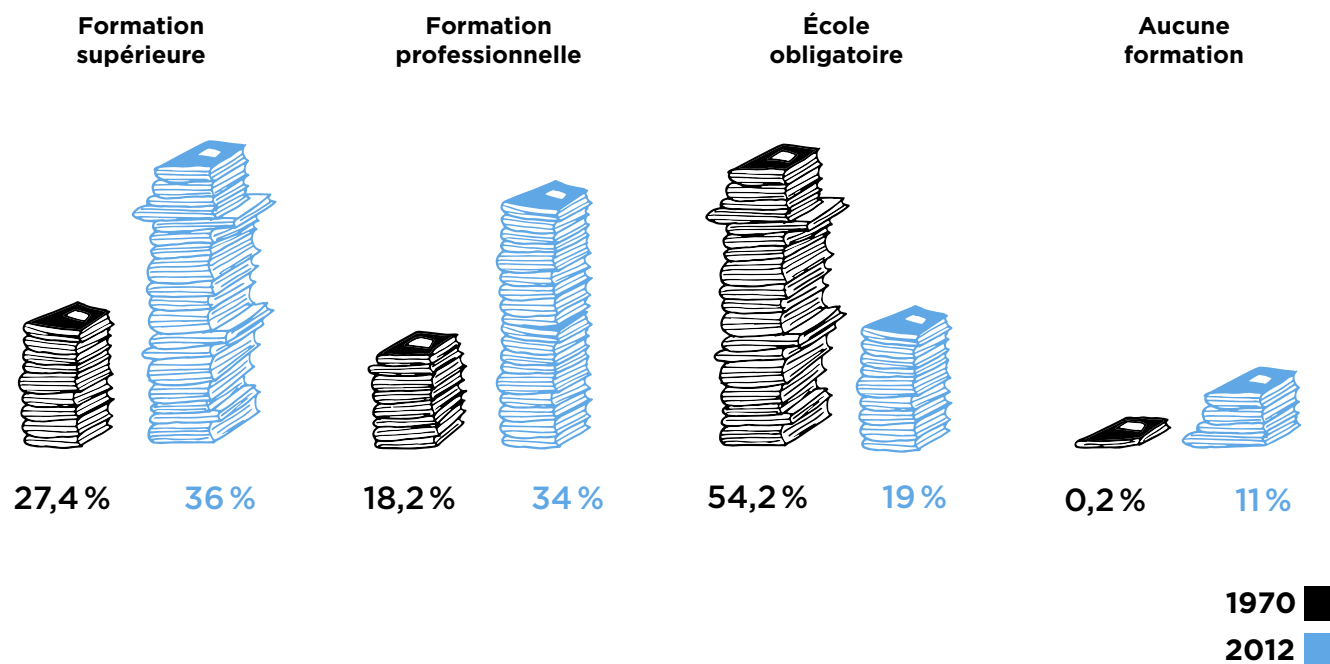
NOMBRE DE FAMILLES

En 2012, les familles avec enfants (y compris les familles monoparentales) représentent 35% des 323'400 ménages vaudois.



FORMATION DES PARENTS

Le niveau de formation des parents augmente. On passe d'une société avec un bagage scolaire à une société de parents avec des formations professionnelles, supérieures ou universitaires. Paradoxalement, le nombre de parents sans formation augmente.



Sources

«Portraits de familles – entre pluralité et diversité», P. Dessemontet (Microgis), 2014, Pro Familia Vaud, www.profamiliavaud.ch
OFS, relevé structurel, tiré de www.stat.vd.ch

MOBILITÉ

Un autre phénomène remarquable est l'évolution de la mobilité des parents. La société sédentaire et locale d'hier est remplacée par une société mobile de pendulaires.

La majorité des parents ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Cela signifie qu'ils ne sont pas à proximité immédiate des lieux de garde ou de scolarité de leurs enfants.

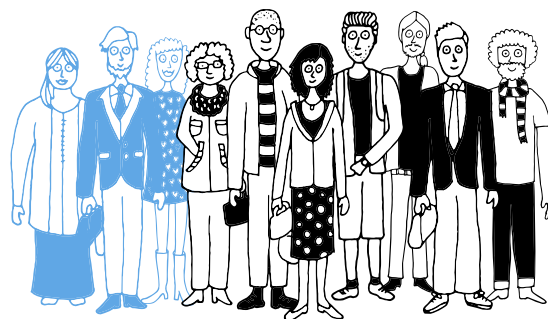
Cela est particulièrement marquant dans les petites communes du canton, ainsi que dans celles de la « couronne lausannoise » où plus de 80 % des parents sont des pendulaires.

DES PARENTS PENDULAIRES...

Dans le canton de Vaud

1970

29 %



2012

74 %



Dans la couronne lausannoise

1970 = 60 % 2012 = 85 %

Dans les petites communes

1970 = 26 % 2012 = 81 %

Sources

« Portraits de familles - entre pluralité et diversité », P. Dessemontet (Microgis), 2014, Pro Familia Vaud, www.profamiliavaud.ch

FAMILLES EN SUISSE AUJOURD'HUI

« NOUVELLES FAMILLES »

Plus récemment, la situation des familles « arc-en-ciel » a fait son apparition dans le champ des structures familiales.

Même s'il n'y a pas encore de données chiffrées, certains spécialistes estiment jusqu'à 30'000 le nombre d'enfants vivant dans une famille « arc-en-ciel » en Suisse. Dans le canton de Vaud, parmi les 1'700 couples de même sexe, une centaine élèvent un ou plusieurs enfants.

MIGRATION

En 2013, 40 % des enfants âgés de 0 à 14 ans vivent dans un ménage issu de la migration.



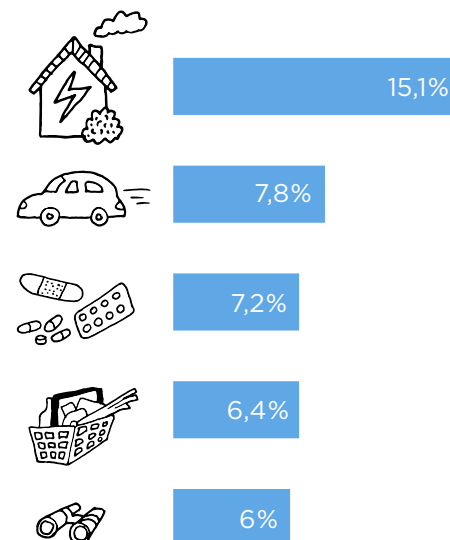
REVENU DISPONIBLE

En Suisse, le revenu mensuel disponible des familles se calcule après déduction des dépenses obligatoires (assurances sociales, impôts, primes LAMal, pensions alimentaires), mais hors loyer. S'il se monte en moyenne à CHF 7'130 par ménage, en réalité, 61% des ménages disposent d'un revenu inférieur.

DÉPENSES DES MÉNAGES

Le revenu disponible sert notamment aux dépenses courantes des familles. Les plus importantes concernent le logement et l'énergie.

En détail: **15,1%** pour le logement et l'énergie, **7,8%** pour les transports, **7,2%** pour les primes LAMal et d'assurances complémentaires, **6,4%** pour l'alimentation et **6%** pour les activités culturelles et de loisirs.



Données et définition

Les familles « arc-en-ciel » sont les familles dont au moins l'un des parents se considère comme lesbienne, gay, bisexuel·le ou trans. www.famillesarcenciel.ch

Sources

Communiqué de presse « Population selon le statut migratoire - Un tiers de la population est issu de la migration », OFS 22.01.2015, www.bfs.admin.ch

« Enquête sur le budget des ménages 2013 », OFS 2015, www.bfs.admin.ch
« Portraits des familles vaudoises » Vaud 2015 www.vd.ch

DÉFINITIONS

FAMILLES

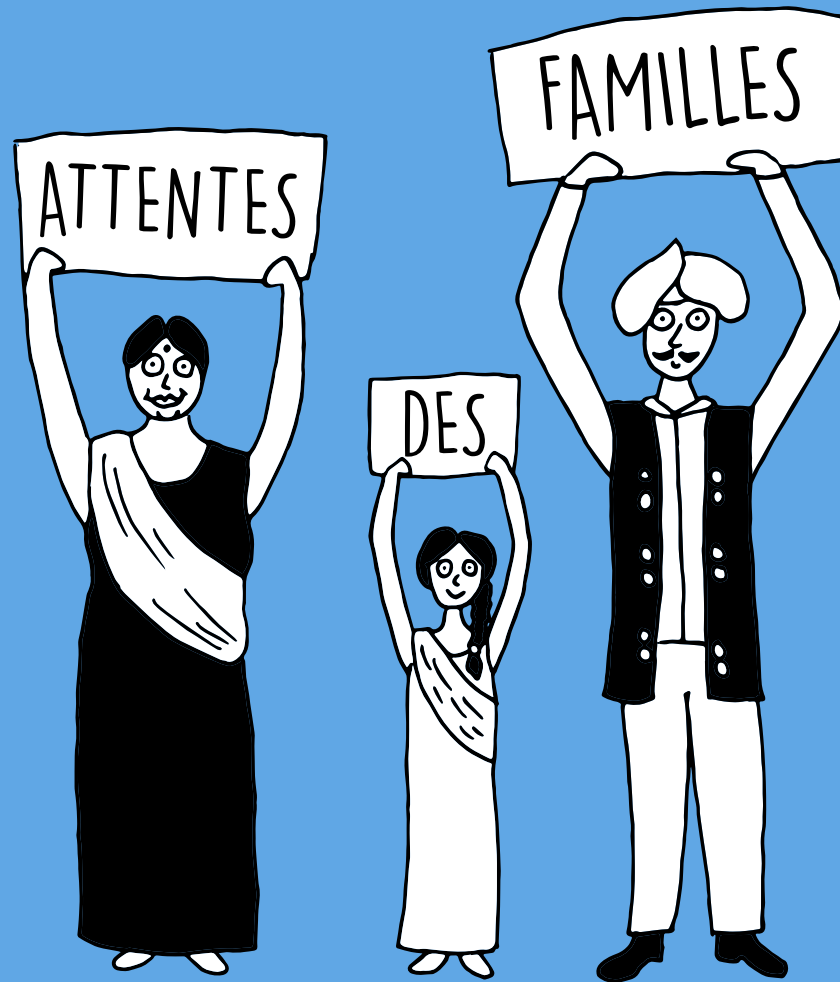
Formes diverses d'organisations de vie liant des personnes, de deux générations au moins, par des relations affectives durables.

*Comité de Pro Familia Vaud
Septembre 2015*

POLITIQUE FAMILIALE

Actions, mesures, services et dispositifs visant à reconnaître et soutenir les prestations accomplies par les familles. Le but étant de compenser leurs charges particulières et de réduire les inégalités dont elles font l'objet.

*www.vd.ch
Définition reprise et adaptée
Septembre 2015*



POLITIQUE FAMILIALE

IL EXISTE TANT DE FAMILLES!

Il y a de très nombreuses manières de «faire famille». De plus, les liens établis ne cessent de se modifier au gré de la vie. Mais surtout, la famille vécue n'est pas toujours celle reconnue, et encore moins celle fantasmée.

Prise en otage par des enjeux identitaires, la politique familiale est un thème très disputé. Celles et ceux qui se font le plus entendre ne sont pas forcément les plus en phase avec les réalités statistiques.

Dès lors, si des jalons existent, ils doivent être adaptés, tout comme les textes de loi qui peinent à suivre les évolutions des formes de familles.

UN RÔLE CENTRAL

Réjouissons-nous, le rôle central des familles est reconnu. Il est inscrit tant dans la Constitution fédérale que dans la Constitution vaudoise.

L'égalité des droits entre femmes et hommes ainsi que le droit à toutes les formes de vie en commun y sont inscrits.

Les allocations en cas de maternité ou d'adoption, les allocations familiales, l'accueil pré et parascolaire, la protection de l'enfance et de la jeunesse ou encore la reconnaissance des besoins spécifiques des personnes porteuses de handicap font également partie des besoins des familles mentionnés par les constituantes et constituants vaudois.

TOUJOURS EN ÉVOLUTION

Le Conseil fédéral a ouvert début 2015 le lourd chantier de la modernisation du droit de la famille.

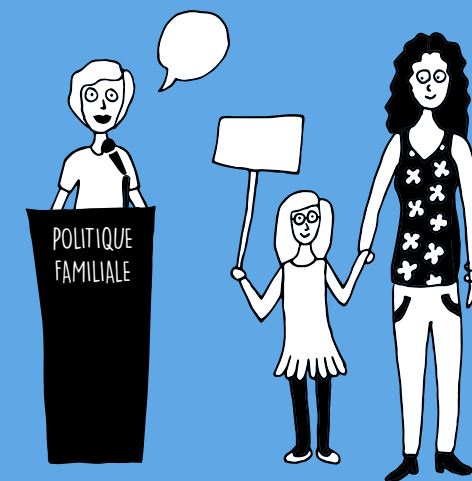
Les thèmes identifiés sont notamment la place des pères, l'assouplissement du droit à l'adoption, la reconnaissance des familles «arc-en-ciel» et le rôle du parent non biologique.

Pour sa part, le canton de Vaud est proactif et précurseur en matière de politique familiale.

AGIR DÈS MAINTENANT

Si ces mesures sont très encourageantes, il va de soi qu'adapter les textes législatifs prend du temps. Mais il y a des éléments sur lesquels un «réflexe familles» est dès aujourd'hui possible. D'autant qu'à force d'attendre, les familles s'impatientent.

Voyez plutôt.



LES FAMILLES SOUHAITENT... ÊTRE RECONNUES ET RESPECTÉES

LES MÊMES DROITS

Garantir des droits identiques pour toutes les familles quels que soient leur composition, organisation ou mode de vie.

LIENS VÉCUS

Introduire une forme d'autorité parentale à des tiers permettrait de formaliser les situations vécues au sein des familles recomposées ou « arc-en-ciel ». Ainsi, les beaux-parents ou les parents non-statutaires pourraient asseoir leurs implications dans l'éducation des enfants qui partagent leur foyer.

LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Créer un statut reconnu aux grands-parents qui leur permettrait, lors de séparations ou de situations difficiles, d'avoir la possibilité de maintenir des relations personnelles avec leurs petits-enfants.

ADOPTION

Adapter les conditions d'adoption aux réalités sociales des familles actuelles. Il s'agit d'étudier la possibilité d'adoption pour les couples concubins ainsi que par les partenaires enregistrés.

FILIATION

Introduire un droit à la filiation dès la naissance des enfants nés dans une famille « arc-en-ciel » pour le parent non-biologique.

FORMULAIRES

Utiliser un langage inclusif dans les formulaires adressés aux parents. Afin de prendre en compte la réalité des formes parentales vécues, il est nécessaire de dépasser l'utilisation des habituelles cases père/mère!

COURRIERS

Dans les cas de l'autorité parentale conjointe, il est impératif d'adresser les différents courriers aux deux parents.

AUTORISATIONS

Simplifier les démarches des familles monoparentales, recomposées ou « arc-en-ciel », en permettant par exemple l'utilisation de procurations dans le cadre d'autorisations à signer.

QUALITÉ ET RESPECT

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des familles au sein des administrations publiques et des autres services (gérances immobilières, assurances, etc.).

GUICHET D'INFORMATIONS

Offrir une information centralisée, simple et claire à destination des familles. Communal ou régional, les familles rêvent d'un lieu où elles seraient accueillies et renseignées sur leurs droits, les services ou les prestations financières dont elles pourraient bénéficier en cas de besoin.

ET SI...

pour simplifier la vie des familles connectées, les communications non protocolaires étaient transmises par voie électronique ?

SOINS ET ÉDUCATION

LA FAMILLE? C'EST POUR LA VIE!

On dit que lorsque l'on devient parent, on en prend pour vingt-cinq ans. Quelle naïveté. La famille, c'est pour la vie!

L'enfant devenu grand pourra devenir une ressource pour ses aînés. La nièce s'occupera des funérailles de son oncle sans enfant. La solidarité familiale n'a pas de limites. Le frère épaulera sa soeur et ses enfants pris dans une tourmente conjugale.

Très heureusement, la collectivité a mis en place tout un tissu de services et de prestations pour accompagner les individus dans leurs engagements tout au long des étapes de la vie familiale.

JEUNES ET GRANDS ENFANTS

Pionnier, le canton de Vaud a mis sur pied différentes prestations, dont un dispositif

de promotion de la santé et de prévention primaire pour les parents d'enfants de 0 à 4 ans.

A l'instar du Jardin des Parents, il existe différents dispositifs associatifs apportant un soutien à la parentalité, proposant échanges et conseils pour les parents qui le souhaitent.

Toutefois, avant d'être «majeurs et vaccinés», il arrive que nos enfants passent par les cases «insertion sociale et professionnelle» ou encore «prévention de l'endettement», entre autres. Là aussi, différents services et dispositifs existent.

TEMPS DE CRISES

Le canton s'est également doté d'un dispositif légal et de prestations pour accompagner les familles touchées par des difficultés. Crises conjugales,

difficultés d'insertion sociale et professionnelle, maltraitance ou abus sexuels, handicap, maladie chronique, il existe bien heureusement des services pour accompagner les personnes concernées. Une médiation peut permettre de retrouver la paix lors d'un conflit.

ET SOUCIS D'AGUILLAGE

Néanmoins, il arrive que certaines de ces prestations peinent à rencontrer leur public.

Même si ces prestations répondent à un besoin identifié, elles demeurent méconnues et peu accessibles aux familles ciblées, y compris aux intervenantes et intervenants professionnels du réseau.

D'autres dispositifs sont «victimes» de leur succès et devraient être renforcés afin de ne pas laisser de familles sur listes d'attente.



Sources

Soutien à la parentalité - Définition reprise et adaptée du document «Politique de l'enfance et de la jeunesse- PEJ ISPJ» www.vd.ch/spj
Regroupe les prestations d'aide aux parents dans l'éducation de leurs enfants.

LES FAMILLES SOUHAITENT... ÊTRE PARFOIS SOUTENUES

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Renforcer l'information et la diffusion des prestations de promotion de la santé et de prévention primaire.

ENDETTEMENT DES JEUNES

Compléter la sensibilisation des jeunes en préparant les parents aux risques d'endettement de leurs enfants au moment du passage à la majorité légale (achats par internet, impôts, etc.).

PRÉVENTION DES RISQUES

Améliorer la sensibilisation des parents aux attitudes à risques des adolescents (alcool, tabac, drogues, nouvelles technologies, suicide, harcèlement scolaire et cyber harcèlement, violence, jeu excessif, etc.).

FAMILLES EN DEUIL

Soutenir les familles en deuil, offrir un accompagnement pour alléger leurs démarches administratives.

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Former des intervenantes et intervenants auprès des familles et des jeunes sur des thématiques spécifiques: familles « arc-en-ciel », familles en situation de précarité, familles et handicap, familles et maladie, familles et homosexualité, familles éclatées, etc.

VIOLENCE DOMESTIQUE

Renforcer la prévention de la violence domestique et promouvoir les prestations existantes. Garantir l'accueil et la protection de toutes les personnes victimes de violence.

PROCHES AIDANTS

Consolider le soutien aux proches aidants dans leur quotidien (informations, conseils, outils, etc.).

Informersur les prestations d'aides et de soins à domicile pour les seniors ainsi que sur les structures d'accompagnement médico-social.

Informersur les prestations destinées aux familles avec un enfant ou un proche en situation de handicap.

MAINTIEN À DOMICILE

Adapter et renforcer les prestations aux enfants et adultes atteints dans leur santé (maladie ou handicap) et dans leur autonomie pour qu'ils puissent rester à domicile.

Améliorer la coordination et la communication entre les intervenants professionnels à domicile.

ET SI...

on favorisait la solidarité intergénérationnelle au sein de nos immeubles, quartiers, communes pour soutenir les seniors à domicile ?



« En 2012, une personne sur sept apporte son aide à un proche. »

Sources

Communiqué de presse du BIC, 2015, www.vd.ch

FORMATION

ENTRE HARMONIE...

Grâce à HarmoS, sur le plan scolaire, la réalité des familles est aujourd'hui mieux prise en compte. Tous les enfants débutent l'école à 4 ans et les horaires sont harmonisés. Progressivement, une prise en charge continue et une meilleure coordination des programmes devraient faciliter l'organisation et la mobilité des familles à l'échelle romande, voire nationale. Un grand pas pour le système scolaire helvétique!

Côté vaudois, la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a également permis d'importantes avancées. La collaboration entre l'école et la famille prend une place plus importante dans le cursus scolaire.

La langue et la culture d'origine des enfants obtiennent un statut officiel. Il était temps.

La LEO a généralisé la mise en place des devoirs surveillés, un impératif à l'égalité

des chances. La nécessité de différencier l'enseignement en fonction des besoins particuliers des enfants est également reconnue. Un point encore à relever est que la LEO clarifie, de façon explicite, les droits et devoirs des parents.

...ET CACOPHONIE

Bienvenues, ces évolutions ont bousculé les habitudes. De tels changements se doivent d'être suffisamment accompagnés. A entendre les familles, il apparaît essentiel que l'information et la communication soient encore améliorées dans l'école.

STRESS ET CONFUSION

Bien que la perméabilité du système soit améliorée, la sélectivité de l'école continue à exercer une pression démesurée sur certaines familles.

De plus, certaines filières de formation professionnelle souffrent d'un important déficit d'image auquel il est urgent de remédier.

Par ailleurs, que ce soit concernant la prise en charge des besoins particuliers des enfants ou concernant des spécificités des familles, la gestion de la diversité reste le principal défi de l'école.

L'existence de nombreuses « zones grises » en matière de surveillance (trajets et transports scolaires, attente à l'arrêt de bus, etc.) n'est pas favorable à la création d'une réelle communauté éducative autour des enfants. Il est temps que la journée de l'écolier, y compris celle de l'enfant en situation de handicap, soit pensée dans sa globalité et sa cohérence.

ET APRÈS ?

Les inquiétudes continuent dans le cursus post-obligatoire. Une fois la scolarité terminée – quel que soit le cursus suivi par l'enfant – le besoin d'information des parents demeure!

Qu'attend-on des parents d'un jeune en formation? Où s'adresser en cas de difficultés?



Définition

HarmoS: Condordat visant l'harmonisation intercantonale en matière de scolarité obligatoire. www.ape-vaud.ch

LES FAMILLES SOUHAITENT... L'ÉCOLE EN DIALOGUES



Le monde scolaire doit garantir une meilleure prise en compte de la réalité des familles. Pierre angulaire du quotidien des enfants, l'école doit assumer sa complémentarité avec les familles, tant sur le plan éducatif qu'organisationnel. Penser les rythmes scolaires en fonction de l'organisation familiale, traiter avec bienveillance les familles qui rencontrent des difficultés et, pourquoi pas, les orienter!

COMMUNICATION

Favoriser la collaboration école-famille avec une communication accessible à toutes et tous. Il s'agit notamment de varier les modes de communication (écrit, oral) et d'introduire une traduction systématique de la documentation dans les principales langues parlées par les familles du canton.

COMPRÉHENSION DU SYSTÈME

Améliorer la lisibilité du système scolaire dans son ensemble (obligatoire et post-obligatoire).

INFORMATIONS

L'école doit être le canal prioritaire pour informer les familles des prestations d'accompagnement existantes.

ZONES GRISES

Il est urgent de clarifier les responsabilités respectives de l'école, des parents et du parascolaire durant les temps de transition des élèves. Qui surveille, qui intervient, qui est responsable dans les préaux d'école, à la cantine scolaire, sur le chemin de l'école, lors des temps d'attente dans la cour de récréation ou à l'arrêt de bus ?

MÉDIATION ÉCOLE-FAMILLE

Créer un organe de médiation neutre et indépendant, activable en cas de désaccord ou de conflit entre des parents et une autorité scolaire.

ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Améliorer la répartition des moyens à disposition pour mieux cibler la prise en charge des élèves en difficulté, en situation de handicap ou dont les parents sont atteints dans leur santé.

ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE

Donner à la journée de l'écolier une cohérence pour l'enfant, ses parents et l'ensemble des intervenants. L'école à journée continue doit comprendre la possibilité d'accueil (facultatif) de tous les enfants (y compris ceux en situation de handicap) avant et après les cours, le repas de midi, les devoirs surveillés et, au besoin, les transports encadrés.

DEVOIRS SURVEILLÉS

Définir une offre minimale communale pour les devoirs surveillés dans tout le canton. Inclure cette prestation dans l'accueil parascolaire des enfants.

ORIENTATION SEXUELLE

Renforcer la sensibilisation et l'information sur les orientations sexuelles auprès des élèves, enseignantes et enseignants mais aussi des parents dans le cadre de la scolarité obligatoire et post-obligatoire.

Mettre à disposition des outils pour les enseignantes et enseignants ainsi que les intervenantes et intervenants en milieu scolaire lorsqu'ils sont confrontés à une situation d'homophobie. Cela peut par exemple passer par la diffusion du « Memento Digos ».

DIALOGUES (SUITE)

GESTION DE LA DIFFÉRENCE

Donner aux enseignantes et enseignants les outils nécessaires pour une meilleure gestion de l'hétérogénéité dans les classes, notamment afin de pouvoir réellement dispenser un enseignement différencié.

POST-OBLIGATOIRE

Les parents et les jeunes doivent trouver aisément des informations sur la transition, l'organisation du système de formation ainsi que sur les prestations auxquelles ils pourraient faire appel en cas de besoin.

PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Favoriser une participation réelle des élèves à la vie scolaire, comme une première étape de l'apprentissage de la citoyenneté.

APPUI SOCIAL DES FAMILLES

Encourager la création de postes de conseillères, conseillers école-famille et d'assistantes, assistants sociaux en milieu scolaire.



ET SI...

la solidarité entre les familles était favorisée? Les parents qui le souhaitent forment un tandem. Pour s'apprendre mutuellement leur langue ou pour échanger des temps de garde.

ET SI...

certaines tâches d'encadrements, comme les déplacements ou les devoirs surveillés étaient co-gérées par des élèves plus âgés, désireux de partager leurs compétences?

ET SI...

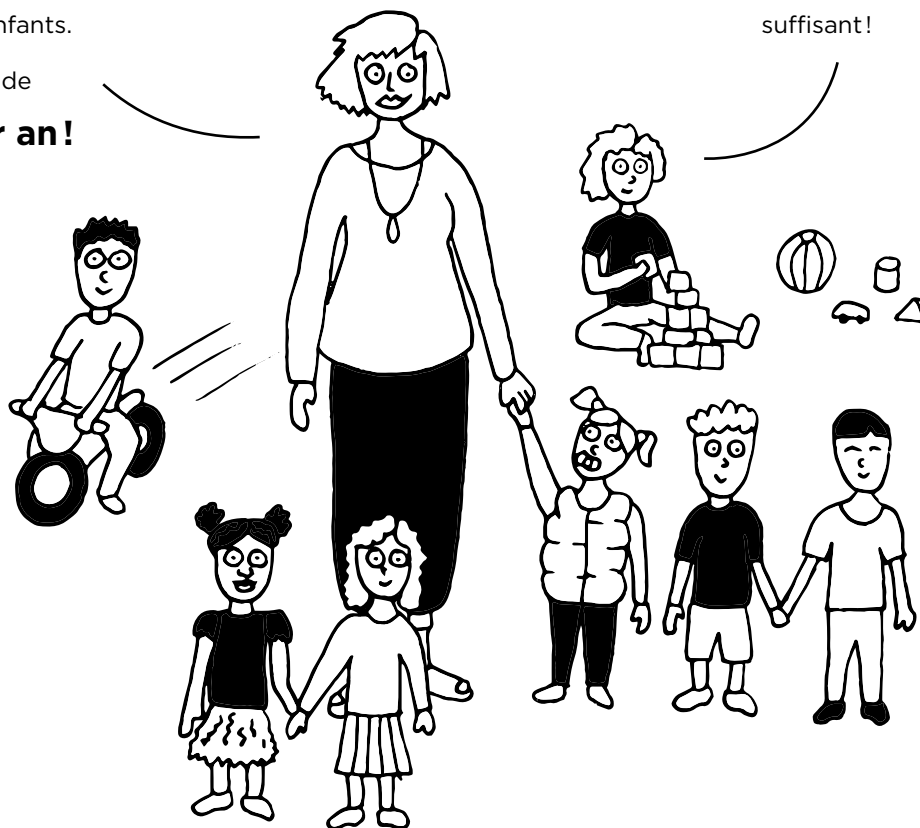
on imaginait des classes de langues où l'enfant vient accompagné? Les parents allophones participent aux devoirs surveillés. Une occasion d'apprendre la langue mais aussi de découvrir et comprendre l'univers scolaire de son enfant.

ACCUEIL DE L'ENFANCE

De 2006 à 2014,
on est passé de 10'900 à presque
20'000 places d'accueil de jour
subventionnées pour les enfants.

Soit une augmentation de
+ 1'000 places par an!

Mais ce n'est pas
suffisant!



Sources

«50/50 les chiffres de l'égalité», BEFH et StatVD, 2014, www.scris.vd.ch
Rapport annuel, FAJE, 2014, www.faje.ch

TRAVAIL

LA GRANDE MUTATION

On l'a vu, la famille a profondément changé durant ces quarante dernières années. L'immense majorité des mères travaillent, et cela même si les enfants ont moins de 7 ans. Les parents sont mieux formés et ils pendulent, loin de l'école de leurs enfants.

Que ce soit par choix ou par nécessité, peu importe! Concilier vie familiale et vie professionnelle est une nécessité pour une majorité de familles.

Et pourtant, trouver l'équilibre est une opération complexe, qui implique pour beaucoup de familles des solutions bricolées, voire incertaines.

DOUCE HELVETIA

En matière de conciliation, la Confédération a introduit deux mesures majeures: le congé maternité et le programme d'impulsion à la création de places d'accueil.

Une révolution face à la situation préexistante. Mais qui ne solutionne pas tout, l'organisation de l'accueil des enfants n'étant pas de sa compétence...

L'ACCUEIL DES ENFANTS

Proactif, Vaud s'est doté d'une Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), adoptée en 2006.

Incitatif, ce dispositif répartit le financement des places d'accueil entre le canton, les communes, les parents et, fait novateur en Suisse, les employeurs.

Résultat: doublement des places d'accueil des 0 à 12 ans en huit ans. Une belle réussite!

Néanmoins, les régions du canton ne sont pas uniformément couvertes. De plus, les efforts consentis peinent à suivre l'évolution de la demande. Ainsi, l'offre actuelle ne répond encore que partiellement aux besoins des familles... Les enfants en établissements

spécialisés sont totalement oubliés. Leurs mères sont les grandes sacrifiées de toute activité professionnelle.

Ce n'est pas rien de le dire!

Les familles relèvent que les coûts de garde sont parfois trop élevés. Ainsi, des femmes renoncent à une activité professionnelle, et par conséquent, à bénéficier des prestations sociales (chômage, AVS, 2^e pilier).

Plébiscité en 2009, il aura fallu six années pour qu'un projet de réalisation de «l'école à journée continue» (article 63a) soit soumis à consultation.

La patience est donc encore de mise!

LES PROCHES AIDANTS

En matière de conciliation, il n'est pas uniquement question d'enfants. Travailler et s'occuper d'un proche (enfant ou adulte) atteint dans sa santé ou son autonomie peut être épuisant. Depuis 2011, le canton a élaboré un programme

de soutien et d'accompagnement. Avec le vieillissement de la population, cette thématique va être de plus en plus centrale.



LES FAMILLES SOUHAITENT... SE FORMER, TRAVAILLER

CONGÉ PARENTAL

Mettre en place un congé parental pour les parents, en complément au congé maternité, y compris pour les parents non-statutaires ou adoptants.

RETOUR AU TRAVAIL

Faciliter la réinsertion professionnelle des mères et des pères (à travers des formations de base, formations continues, stages en entreprise, etc.) pour prévenir les risques de précarisation.

POLITIQUE D'ENTREPRISE

Développer une politique du personnel favorable aux familles et aux proches aidants en rendant les entreprises plus attractives (télétravail, annualisation du temps de travail, job sharing, etc.).

TEMPS PARTIEL

Encourager la création de postes de travail à temps partiel pour parents, y compris les pères.

Dans la mesure du possible, adapter les postes à temps partiel en fonction des cycles de vie des collaboratrices et collaborateurs (enfants, proche malade, etc.).

Diminuer les inconvénients financiers du temps partiel (rente AVS plus basse, prévoyance vieillesse faible ou inexistante).

Favoriser la formation continue et la promotion des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'entreprise.

ALLAITEMENT

Favoriser l'allaitement durant le congé maternité mais aussi à la reprise du travail.

ET SI...

l'expérience acquise à travers l'éducation des enfants et la gestion du quotidien familial était reconnue et validée par le monde professionnel ?



ET SAVOIR LES ENFANTS ACCUEILLIS

ACCUEIL DE JOUR

Augmenter le nombre de places en accueil préscolaire pour atteindre le taux de couverture des standards européens (pour 33% des enfants de 0 à 2 ans et pour 90% des enfants entre 3 ans et l'âge de scolarisation sans oublier les enfants des établissements spécialisés).

(objectifs de Barcelone - Parlement européen)

Augmenter le nombre de places en parascolaire, d'entente entre les communes et les établissements scolaires, jusqu'à la mise en œuvre complète de l'école à journée continue (Art. 63a) : un enfant, une place.

ACCUEIL ADAPTÉ

Pour les 4 à 12 ans, proposer un accueil de qualité de 7h30 à 18h30 et pour les 12 à 16 ans, un repas de midi et un bon accueil également.

TARIFS

Harmoniser la base de calcul des tarifs de l'accueil de jour pour permettre une meilleure lisibilité des coûts facturés aux parents.

HORAIRES D'ACCUEIL

Disposer de places d'accueil à horaires flexibles en réponse aux impératifs professionnels de certains parents (horaires irréguliers) et également des familles monoparentales.

GARDE ALTERNÉE

Faciliter l'accès aux places d'accueil pour les enfants dont les parents partagent la garde.

FORMATION ET INSERTION

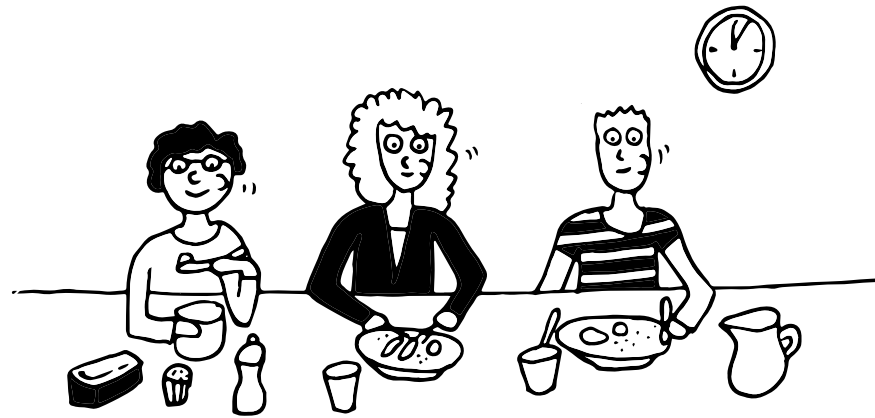
Réserver des places d'accueil de jour aux enfants dont les parents sont en formation ou en insertion professionnelle.

VACANCES SCOLAIRES

Soutenir des initiatives visant à développer des places d'accueil à la journée durant les vacances scolaires et proposant des horaires compatibles avec ceux des parents ainsi que des tarifs dégressifs en fonction du revenu.

Définition

Article 63a de la Constitution vaudoise - École à journée continue, accepté en votation populaire le 27 septembre 2009, www.vd.ch



FINANCES

PARLONS ARGENT, PARLONS FRANCHEMENT

En 2011, le revenu médian annuel des familles vaudoises avec enfants à charge s'élève à CHF 115'297. Ainsi, la moitié des familles peuvent compter sur CHF 9'600 par mois ou plus. Une situation confortable qui s'explique notamment par le fait que dans notre canton, la plupart du temps, les deux parents travaillent (75 % des couples avec enfants à charge). Mais qu'en est-il pour l'autre moitié des familles ?

UNE PRESSION EN HAUSSE

En Suisse, près de 45 % du budget moyen des ménages est consacré aux assurances sociales, aux impôts, aux primes d'assurance maladie LAMal et au loyer.

Évidemment, la conjoncture n'est pas favorable. La part dédiée aux primes maladie est en constante augmentation. Côté logement, la pénurie péjore la situation à chaque changement d'adresse. Dans le même temps, les salaires ne progressent pas dans les mêmes proportions !

Si toutes les classes sociales sont touchées par l'augmentation de ces dépenses, la pression est particulièrement forte sur les familles monoparentales.

CHERS CHERS ENFANTS

Généralement, la naissance d'un enfant a un impact sur le budget du couple : les frais augmentent et le taux d'activité diminue.

Le risque de pauvreté dépend fortement de la situation familiale. Les familles avec trois enfants et plus sont quatre fois plus

exposées au risque de pauvreté qu'un couple sans enfant. Si les enfants vivent dans un foyer monoparental, le risque est alors cinq fois plus élevé.

LES SITUATIONS DÉLICATES

Les familles monoparentales affichent le niveau de vie le moins élevé. Leur revenu repose sur un seul salaire avec des charges qui restent importantes. Ces familles sont les plus concernées par les risques liés à la précarité et à l'endettement.

URGENT... DE RÉFLÉCHIR

Si toutes et tous admettent la nécessité d'alléger la charge qui pèse sur les familles, c'est sur la manière de faire qu'il semble impossible de trouver un accord. Caisse unique, taxation individuelle,

exonération des allocations pour enfants et de formation, taxation semblable pour les couples mariés et les concubins... Les propositions sont là, mais peinent à convaincre.

SANS OUBLIER D'AGIR !

Le canton de Vaud a réalisé un effort conséquent en augmentant les allocations familiales, en introduisant les PC Familles et en renforçant les subsides LAMal pour les familles modestes.

La diversité des situations rend l'accompagnement complexe. Bien des familles se voient bousculées par des dépenses incontournables. Une participation à l'achat de matériel scolaire, la taxe d'inscription pour une activité parascolaire, un pépin dentaire, une tôle froissée, les frais de transports durant la scolarité obligatoire... il suffit d'un grain de sable quand l'équilibre est fragile.

Sources

«Portraits des familles vaudoises» – Vaud 2015 – www.vd.ch

«Evolution de la pauvreté en Suisse de 2007 à 2012: résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)», OFS 2015, www.bfs.admin.ch

Définition

Le revenu médian sépare les contribuables en deux groupes égaux : 50 % déclarent un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.

LES FAMILLES SOUHAITENT...

JOINDRE LES DEUX BOUTS

ÉQUITÉ FISCALE

Introduire une taxation fiscale équitable pour les différents modèles familiaux.

MINIMUM VITAL

En cas de poursuites, étudier la possibilité de prendre en compte le maintien du minimum vital dans le calcul des impôts.

DÉDUIRE LES DÉPENSES EFFECTIVES

Permettre la déduction fiscale de la contribution d'entretien aux enfants majeurs tant qu'elle est effective.

BONIFICATIONS POUR TÂCHES ÉDUCATIVES ET D'ASSISTANCE

Augmenter le montant des bonifications pour les personnes renonçant totalement ou partiellement à un emploi pour s'occuper de leurs enfants et/ou de leurs proches malades.

ASSURANCE MALADIE

Offrir la gratuité de l'assurance maladie de base (LAMal) pour les enfants jusqu'à 18 ans.

Introduire une augmentation progressive des primes (dès 18 ans) plutôt qu'un passage direct de mineur à majeur.

Maintenir le tarif mineur pour les jeunes en formation.

Proposer des primes en juste proportion avec les revenus.

FRAIS DENTAIRES ET DE VISION

Inclure des frais de traitements dentaires et de correction de la vision (lunettes et lentilles) dans les prestations prises en charge par la LAMal.

ENDETTEMENT ET PAUVRETÉ

Promouvoir les prestations visant à prévenir l'endettement des familles et le soutien à l'élaboration du budget

familial, par exemple la brochure « Informations aux nouveaux parents ».

PENSION ALIMENTAIRE

Introduire un montant minimum d'entretien par enfant dans le calcul des pensions alimentaires.

AIDES AUX ACTIVITÉS SCOLAIRES

Systématiser l'information au sujet des aides possibles (commune, RI, bourse, etc.) devant figurer sur tous les formulaires d'inscription à une activité scolaire payante.

FIDÉLISATION DES CONSOMMATEURS

Réduire la fréquence, voire supprimer les actions de fidélisation encourageant la consommation des familles.

FORAITS FAMILLES

Développer des forfaits adaptés à la diversité des réalités familiales dans les commerces, les activités de loisirs, etc.

ET SI...

en cas de souci, l'autorité fiscale prenait le soin de contacter les deux conjoints, avant que la situation n'empire!

ET SI...

on introduisait une taxation à la source ou individuelle?

LOGEMENT

IL ÉTAIT UNE FOIS

Il y a des thèmes qui ne se démodent jamais. En 1924, Pro Familia pointait du doigt le problème du manque de logements adaptés aux familles. Elle rappelait que « le logis surpeuplé engendre le vice, la maladie et l'alcoolisme ». Si les arguments ont changé, le problème ne cesse d'être d'actualité!

Dans notre canton, la recherche d'un nouveau logement adapté à la fois à ses besoins et à ses revenus relève souvent d'une gageure.

Au fil des ans, la famille se modifie : naissance, divorce, perte d'emploi, handicap. Souvent, un déménagement s'impose.

100 ANS PLUS TARD...

L'État a pour mission de favoriser la construction de logements adaptés économiquement aux besoins des ménages disposant d'un revenu modeste; cette action s'inscrit en complément de la politique familiale.

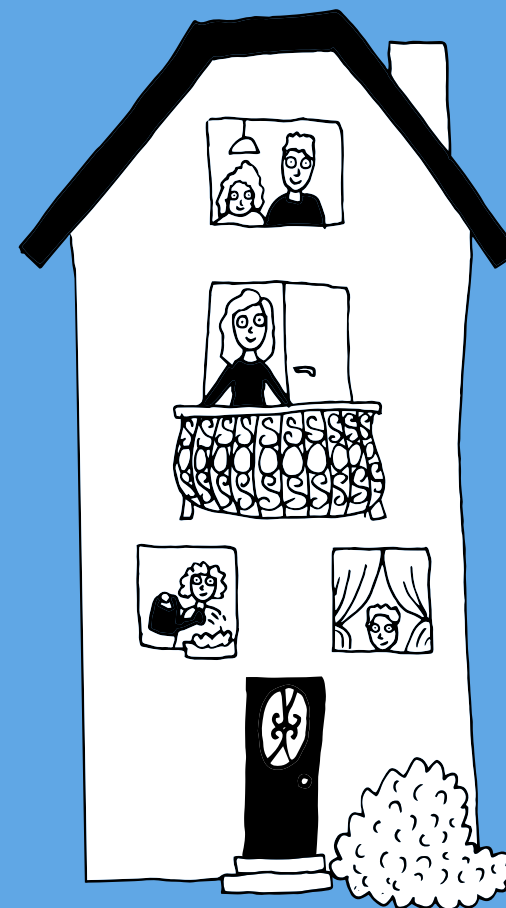
Pour ce faire, la Loi sur le logement (LL) prévoit différentes mesures pour soutenir la réalisation de logements subventionnés et à loyers modérés.

De leur côté, les communes doivent suivre l'évolution des logements sur leur territoire, déterminer les besoins et permettre la réalisation de nouveaux logements.

Par le biais d'une délégation de compétences, certaines communes gèrent la location des appartements subventionnés.

La pénurie de logements adaptés amène des modifications de la population résidente avec le risque d'un déséquilibre démographique pouvant nuire au développement socio-économique de certaines régions.

Conscients des enjeux en matière de logements, les acteurs politiques et associatifs se sont emparés de la thématique (un projet de loi pour la préservation du parc locatif et initiative « Stop à la pénurie de logements » sont en cours).



Sources

« Politique du logement », site de l'État de Vaud, www.vd.ch

« Enquête sur le budget des ménages 2013 - Plus de 1'500 francs pour le logement et l'énergie », OFS 2015, www.bfs.admin.ch

LES FAMILLES SOUHAITENT... HABITER, COHABITER DIGNEMENT

POLITIQUE PUBLIQUE DU LOGEMENT

Encourager les collectivités publiques à inscrire une part de logements à loyer abordable dans leur programme de législation.

COOPÉRATIVES D'HABITATION

Sensibiliser les communes à la possibilité de céder un droit de superficie gratuit ou à tarif modéré à une société coopérative d'habitation pour la construction de logements à loyer abordable.

ECOQUARTIERS

Favoriser l'implantation d'écoquartiers pour tenir compte des besoins sociaux, environnementaux et économiques.

SOUTIEN AU LOGEMENT

Développer les prestations de soutien au logement (recherche et maintien) pour les familles en difficulté dans toutes les régions du canton.

FAMILLES NOMBREUSES

Prioriser l'accès aux grands appartements (5 pièces et plus) en faveur des familles nombreuses.

ACCÈS

Encourager des accès adaptés aux besoins des familles avec des enfants en bas âge ainsi qu'aux personnes en situation de handicap (rampe, ascenseur, etc.).

LOGEMENTS ADAPTÉS

Encourager la création de logements adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou avec un handicap (appartements protégés/adaptés) dans les villes.

ESPACES COMMUNS

Prévoir des espaces de socialisation à proximité des habitations pour les habitants, adaptés aux besoins des générations.

ET SI...

on renforçait le rôle social des concierges d'immeuble par une formation à la médiation de voisinage ?

ET SI...

on proposait des solutions architecturales créatives adaptées aux besoins des locataires ?

ET SI...

on créait des bourses d'échange d'appartements ?

ET SI...

on créait des logements modulaires adaptables aux étapes de la vie ?

ET SI...

on encourageait l'entraide entre voisins et voisins ?

MOBILITÉ

TRANSPORT, LE POIDS LOURD

Le poids du coût des transports touche en particulier le budget des familles nombreuses et des familles en situation de précarité.

Que ce soit en voiture ou en transports publics, se déplacer représente 7,8% des dépenses du budget mensuel des ménages, sans parler du temps et de l'énergie déployés.

En Suisse, l'organisation des transports publics est régie par la Loi fédérale sur le transport des voyageurs (LTV) alors que dans notre canton, la Loi sur la mobilité et les transports publics définit l'investissement et l'exploitation des dessertes dans les régions par le canton et les communes.

L'encouragement de l'utilisation des transports publics dans le canton de Vaud s'évalue par le développement récent des communautés tarifaires.

Des efforts sont consentis par les collectivités pour améliorer les espaces d'attente, les cheminements piétonniers, les pistes cyclables ainsi que diverses actions favorisant la mobilité douce.

Évidemment, une marge d'amélioration est toujours possible.

ENJEUX D'ACCESSIBILITÉ

Les questions d'accessibilité sont toujours d'actualité, même si notre pays dispose d'une Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

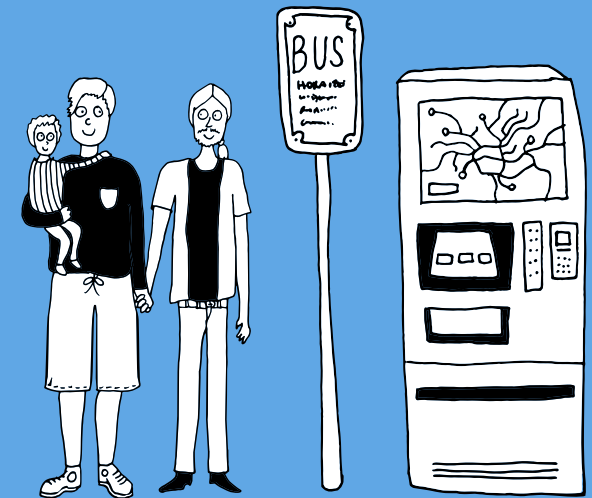
Ce texte vise, entre autres, à permettre la participation à la vie en société et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Cependant, la mise en conformité de bien des lieux n'est de loin pas encore réalisée. Les obstacles du mobilier urbain s'observent toujours au quotidien.

Se déplacer en chaise roulante, participer à une conférence tout en étant malentendant, se déplacer avec un enfant en poussette peut devenir un vrai gymkhana.

Alors que l'accessibilité des espaces tant publics que privés devrait être garantie à toutes et tous!

Il est nécessaire de renforcer des mesures incitatives, voire obligatoires afin de réduire au maximum ces obstacles.



Sources

«Enquête sur le budget des ménages 2013 - Plus de 1'500 francs pour le logement et l'énergie», OFS 2015, www.bfs.admin.ch

LES FAMILLES SOUHAITENT... BOUGER ET ACCÉDER SANS PEINE

CARTE JUNIOR

Proposer une carte de transports publics unique pour les enfants de moins de 16 ans. Ainsi, ils voyagent gratuitement avec leurs parents (y compris non-statutaires), leurs beaux-parents et leurs grands-parents (fusion de la carte Junior et de la carte Petits-enfants).

ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE

Systematiser la participation des communes à l'achat d'un abonnement pour les transports publics pour les jeunes de 16 à 20 ans.

GRATUITÉ

Introduire la gratuité des transports publics pour les enfants et les jeunes jusqu'à la fin de la scolarité post-obligatoire.

ACCESSIBILITÉ

Favoriser l'accessibilité des espaces publics et privés à toutes et tous en réduisant au maximum les obstacles du mobilier urbain.

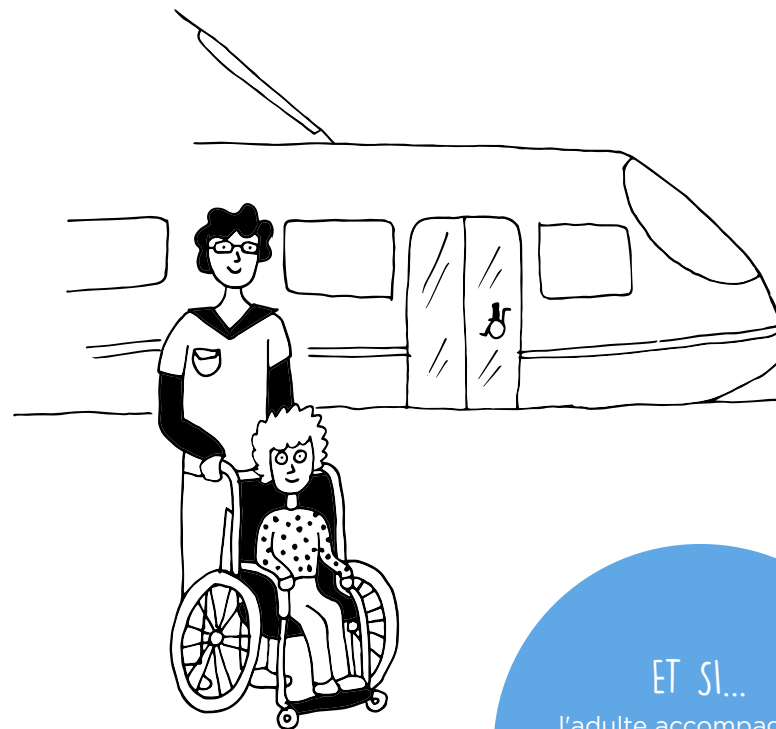
Améliorer l'information des usagers concernant les accès familles, seniors et handicap.

FAMILLES BIENVENUES

Développer des espaces « Familles bienvenues » dans les lieux et services publics, ainsi que dans les salles d'attente.

ENTRAIDE DANS LES LIEUX PUBLICS

Encourager l'entraide entre les usagers, que ce soit dans les lieux de vie, les espaces publics ou les transports.



ET SI...

l'adulte accompagnant
une poussette ou une
chaise-roulante voyageait
gratuitement ?

PARTICIPATION SOCIALE

LE TEMPS DES CERISES

La conciliation travail – famille ne suffit pas à trouver son équilibre. Il est indispensable de pouvoir participer aux temps sportifs, musicaux ou culturels, ces moments de rencontres et de découvertes.

En plus d'être un important vecteur d'intégration, la participation sociale contribue au bien-être des individus.

Pour les familles en situation précaire, concernées par la pauvreté, touchées par le handicap ou issues de la migration, faciliter l'accès aux loisirs contribue à prévenir l'isolement social.

L'offre de loisirs est multiple, souvent subventionnée et donc pas toujours onéreuse.

Cela dit, elle constitue la première dépense abandonnée en cas de problème financier.

LE TEMPS OFFERT

Le bénévolat a pour buts d'anticiper, de compléter, voire de remplacer des prestations étatiques envers des bénéficiaires.

Il favorise la création de liens et l'intégration sociale des personnes engagées.

Plus d'un tiers de la population effectue du bénévolat organisé (au sein d'une association) ou informel (auprès de son réseau familial et de ses connaissances).

Le bénévolat, inscrit dans la Constitution vaudoise, est soutenu via des organismes

mandatés, notamment pour la promotion et la formation des bénévoles.

Cependant, même si le bénévolat est bien acquis comme valeur économique ajoutée aux prestations étatiques, cet engagement doit encore être valorisé dans le parcours professionnel des bénévoles.

Ainsi, il est nécessaire de renforcer la reconnaissance du bénévolat et de promouvoir cette expérience acquise auprès du marché du travail.



En Suisse, les activités de loisirs représentent en moyenne 6% du budget des ménages et le bénévolat occupe 1 personne sur 5!

Sources

«Enquête sur le budget des ménages 2013 – Plus de 1'500 francs pour le logement et l'énergie», OFS 2015, www.bfs.admin.ch

«Travail non rémunéré – données, indicateurs.

LES FAMILLES SOUHAITENT... AGIR ET PRENDRE PART

SOUTIENS PONCTUELS

Promouvoir le Fonds cantonal pour la famille pour des aides ponctuelles à des vacances en famille, pour des cotisations aux sociétés locales, etc.

SOLIDARITÉ

Favoriser la solidarité communale à travers un fonds communal d'aides individuelles aux familles.

LIEUX DE RENCONTRES

Mettre gratuitement à disposition des lieux dans les communes pour soutenir la vie associative.

ACCÈS AUX LOISIRS

Promouvoir, encourager et, au besoin, soutenir financièrement l'accès aux loisirs (activités sportives, culturelles, vacances familiales, etc.) pour tous les enfants et les jeunes.

PROMOTION DES ACTIVITÉS GRATUITES OU À MOINDRE COÛT

Promouvoir les activités gratuites ou à moindre coût proposées par des organisations publiques ou semi-publiques (CarteCulture, Passculture).

MÉDIATION CULTURELLE

Intégrer la médiation culturelle dans tous les lieux de culture du canton. Viser à les rendre accessibles à tous les publics de 4 à 99 ans.

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Remettre systématiquement des attestations de bénévolat.

Promouvoir la reconnaissance de l'expérience bénévole acquise sur le marché du travail.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Offrir reconnaissance et soutien aux associations favorisant la création de liens entre les familles et entre les générations.

SOUTIEN À LA JEUNESSE

Promouvoir le rôle des répondants jeunesse dans les communes afin de favoriser la participation sociale et l'engagement citoyen des jeunes.

ENGAGEMENT CITOYEN

Promouvoir l'engagement citoyen pour participer activement à la vie de la société.

INTERGÉNÉRATIONNEL

Encourager et soutenir les projets intergénérationnels, par exemple à l'école, dans les quartiers, les villages, pour favoriser les liens entre les générations, à travers l'entraide et la solidarité.



ET MAINTENANT? AU TRAVAIL!

UN FOISONNEMENT MAGNIFIQUE

S'il fallait encore le démontrer, cette publication illustre la diversité de la thématique familles, mais surtout sa transversalité.

Pour répondre aux souhaits listés, un ajustement législatif et la mise en place d'un ou deux services ne seront pas suffisants. Les attentes exprimées concernent les parlements fédéraux et cantonaux, les autorités communales, les administrations, le réseau de formation, le tissu associatif ainsi que le monde des entreprises.

Autant d'éléments d'une politique familiale globale et transversale qui doit répondre aux réalités familiales vécues plutôt qu'à celles fantasmées.

Parents, voisins, patrons, directrices, bénévoles, députées, conseillères communales, municipaux, présidents... Nous avons toutes et tous la possibilité d'agir pour permettre de répondre aux attentes rassemblées ici.

L'essentiel est de garder toujours une approche bienveillante envers les familles, toutes les familles.

RÉFLEXE FAMILLES

Statutaires, ou non. Helvétiques, ou non. En santé, ou non. Francophones, ou non. Traditionnelles, ou non. Les familles sont nombreuses et diverses. Mais elles expriment ici toutes un même souhait fondamental: être reconnues et accueillies dans leur pluralité.

Il suffit parfois d'un rien pour alléger le quotidien des familles. Une salle mise à disposition, un ajustement dans les usages administratifs, une direction qui ose se lancer dans un projet novateur, une boîte de jeu spontanément proposée...

Toujours faut-il que les personnes concernées activent leur réflexe familles.

ENSEMBLE, RELEVONS LE DÉFI

Vous avez une idée, un projet, besoin de soutien, une offre de service? Vous pouvez compter sur l'association Pro Familia Vaud et ses partenaires pour vous accompagner dans vos démarches.

Mais rappelez-vous: pour permettre un mieux-vivre dans le quotidien des familles du canton de Vaud, le premier ingrédient de la réussite, c'est vous!

ONT PARTICIPÉ DE PRÈS OÙ DE LOIN À CETTE PUBLICATION...

Appartenances – Centre Femmes

Arc-en-Ciel VD-VS
Entraide de parents en deuil

Association École des Grands-Parents,
Suisse Romande

Association des familles
du Quart Monde (AFQM)

Association pour les droits
de la femme Vaud (ADF – Vaud)

Association faïtière Familles
arc-en-ciel

Association des familles
monoparentales et recomposées
(AFMR)

Association suisse des Mampreneurs

Association vaudoise pour
la médiation de voisinage

Association vaudoise des parents
d'élèves (apé-Vaud)

Entraide Familiale Vaudoise (EFV)

familles-nombreuses.ch

Fédération romande
des consommateurs – Vaud

Fondation Profa

Formation des parents.ch

Forum Handicap Vaud

Insieme Vaud

Jardin des Parents

Mouvement de la condition
paternelle – Vaud (MCP-Vaud)

Pro Senectute Vaud

Pro Juventute Vaud

Telme

Vogay

L'ÉQUIPE DE PRO FAMILIA VAUD

Stéphanie Apothéloz,
présidente

Barbara Mali de Kerchove,
vice-présidente

Christophe Barbezat

Bernard Degex

Roxane Faraut

Mélanie Freymond

Michèle Gay Vallotton

Florence Godoy

Tristan Gratier

Myriam Romano-Malagrifa

Michèle Theytaz Grandjean
secrétaire générale

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT !

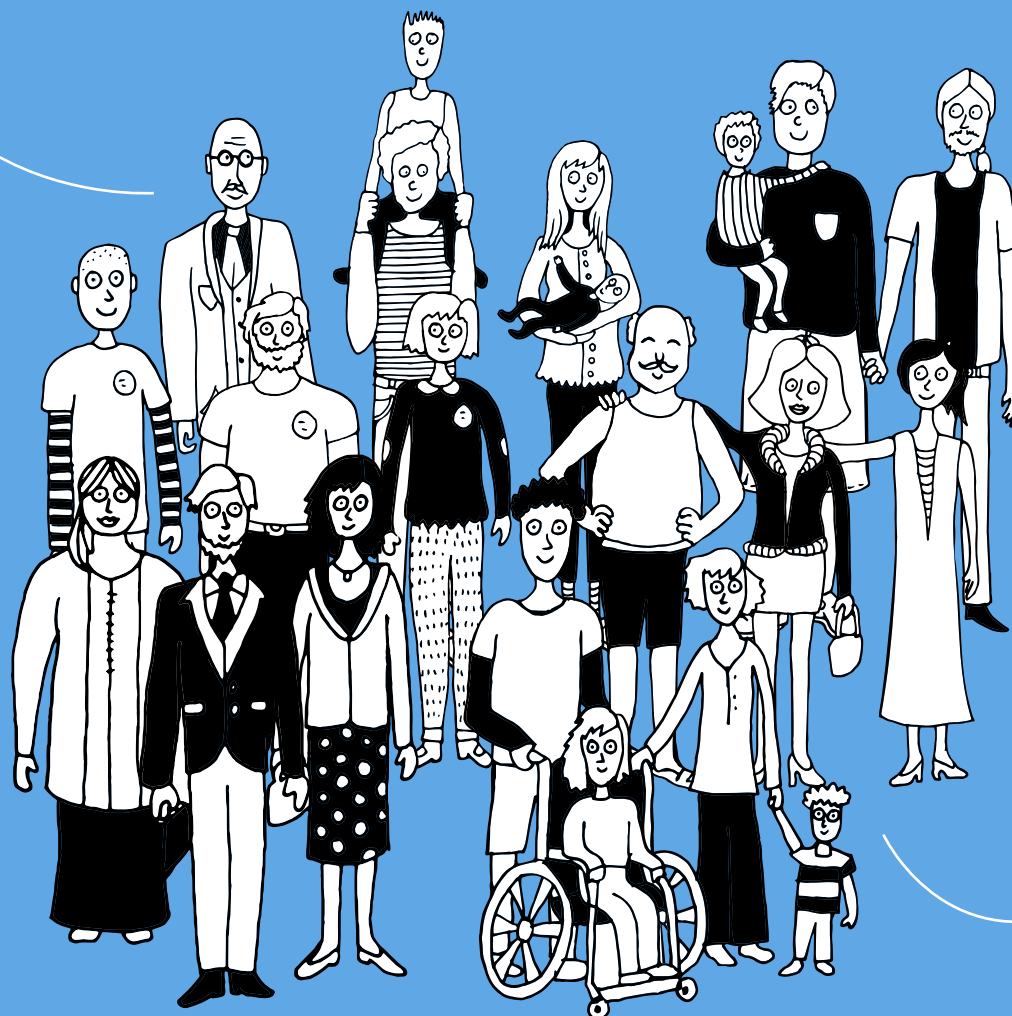
FAMILLES

Aidez-nous à faire
entendre votre voix !
Adhérez à Pro Familia
Vaud

ASSOCIATIONS

Vous partagez ces
attentes, vous en avez
relevé encore d'autres ?

Annoncez-vous et
participez à nos actions
collectives.



ENTREPRISES

Votre engagement est
indispensable.

Nous vous renseignons
volontiers sur les outils
concrets à votre disposition
pour devenir une entreprise
favorable aux familles !

COLLECTIVITÉS

Vous pouvez tant faire pour les
familles !

Nous vous accompagnons volon-
tiers dans vos démarches en vue
de devenir une commune vérita-
blement favorable aux familles.

PRO FAMILIA VAUD

Pro Familia Vaud est une association indépendante politiquement et confessionnellement, fondée en 1923.

Elle a pour but de soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable dans le canton et d'assurer une information et une sensibilisation sur ce thème.

Reconnue et soutenue par le canton de Vaud, Pro Familia Vaud est une section cantonale de Pro Familia Suisse.

Ses membres sont des associations, institutions, communes ou personnes privées.

PRO
FAMILIA
VAUD

.....
Contact et informations

Association Pro Familia Vaud
Rumine 2, 1005 Lausanne
021 341 90 72

contact@profamiliavaud.ch
www.profamiliavaud.ch
CCP 10-2319-7

ACTUALITÉS, INFORMATIONS ET DOCUMENTATION

www.profamiliavaud.ch